



# Rapport annuel

au 31 décembre 2025

## TOCQUEVILLE MID CAP EURO ISR

Part I, Part MH, Part L, Part GP

### FORME JURIDIQUE DE L'OPCVM

FCP de droit français

### CLASSIFICATION

Actions de pays de la zone euro

Document public

LBP AM – 36, Quai Henri IV – 75004 Paris

LBP AM est une société de gestion agréée auprès de l'AMF sous le n° GP-20000031 SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 12 138 931,20 euros – 879 553 857 RCS Paris

[lbpam.com](http://lbpam.com)

# Sommaire

## **Orientation des placements**

## **Rapport de gestion**

## **Comptes annuels**

Bilan actif

Bilan passif

Hors bilan

Compte de résultat

Annexes

## **Certification du contrôleur légal des comptes**

## CLASSIFICATION

Actions de pays de la zone euro.

Degré d'exposition minimum de l'OPCVM aux marchés des actions des pays de la zone euro: 60 %.

## DÉLÉGATION DE LA GESTION FINANCIÈRE

LBP AM a délégué à La Financière de l'Echiquier, la gestion financière du portefeuille du FCP afin de faire bénéficier les porteurs de l'expertise de La Financière de l'Echiquier en matière d'actions de petites et moyennes capitalisations.

La répartition de la gestion est organisée comme suit:

- l'analyse extra-financière est effectuée par La Financière de l'Echiquier; elle permet de définir un univers d'investissement;
- puis, au sein de cet univers d'investissement, La Financière de l'Echiquier procède à la sélection des valeurs par une analyse fondamentale basée sur la connaissance des sociétés et sur des outils propriétaires d'analyse et de suivi.

La sélection des instruments sous-jacents est prise en charge par La Financière de l'Echiquier.

LBP AM conserve cependant la gestion de la trésorerie et prend en charge les opérations d'achats et vente sur devise. Ainsi, LBP AM a délégué à La Financière de l'Echiquier, à l'exclusion de toute autre opération et de tout autre actif:

- les achats et ventes d'actions (à l'exclusion des droits de vote attachés aux actions) répondant aux caractéristiques prévues à la rubrique « Actions » ci-après et les achats et les ventes de titres intégrant des dérivés sur actions;
- les souscriptions / rachats de parts ou actions d'OPCVM et de FIA;
- les instruments dérivés, définis ci-après à la rubrique « Instruments dérivés », ayant pour objet la couverture et/ ou l'exposition à des actions/indices actions.

LBP AM conserve la gestion des actifs autres que ceux visés ci-dessus. Les détails et conditions de cette délégation sont définis contractuellement.

## OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du FCP est double:

- chercher à obtenir, sur un horizon d'investissement minimum de 5 ans, une performance supérieure au marché actions de moyennes capitalisations de la zone euro; et
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

## INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Le FCP n'est pas géré par rapport à un indice de référence. Cependant, la performance du FCP peut être comparée *a posteriori* à celle de l'indice: 100 % MSCI EMU Mid Cap Net Return Index (dividendes inclus).

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que la composition du portefeuille pourra s'éloigner sensiblement de celle de son indice de référence.

Le MSCI EMU MID CAP NET RETURN est un indice composé d'environ 130 valeurs représentatif des valeurs moyennes des pays développés de l'Union monétaire européenne.

Cet indicateur sera calculé dividendes nets réinvestis.

### STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Le choix des titres se fait en deux étapes: la première consiste à analyser un univers de valeurs (ci-après, l'« **Univers d'Analyse** ») à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR), afin de déterminer le seuil de sélectivité de 25 % imposé par le Label ISR, et la seconde vise à sélectionner les titres, dont certains pourraient ne pas être inclus dans l'Univers d'Analyse mais respecteraient néanmoins les contraintes du Label ISR.

1. L'Univers d'Analyse, constitué des valeurs qui composent l'indice Stoxx Europe Total Market dividendes net réinvestis restreint aux entreprises dont la capitalisation boursière est inférieure à 25 milliards d'euros<sup>1</sup>, et faisant l'objet d'une analyse ESG, est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la Société de Gestion et du Délégué de Gestion Financière et ainsi de déterminer le seuil de sélectivité à respecter.

Cette analyse se fonde sur une notation élaborée et fournie par LBP AM et sur l'expertise interne des gérants du Délégué de Gestion Financière. LBP AM applique, selon une pondération propre à chaque secteur, les 4 piliers suivants:

- la gouvernance responsable: ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises: évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, ou encore l'éthique des affaires) ;
- la gestion durable des ressources: ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs);
- la transition énergétique: ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme); et le développement des territoires: ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Le Délégué de Gestion Financière utilise la notation LBP AM comme un outil quantitatif d'aide à la décision, de façon à exclure les valeurs les moins bien notées. La méthodologie mise en place par la Société de Gestion permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations.

La liste d'exclusions de la Société de Gestion, ainsi que celle définie par le label ISR français, servent de second filtre. En effet, à côté des valeurs exclues par le label ISR français, un comité d'exclusion, propre à la Société de Gestion, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également certains émetteurs appartenant à des secteurs controversés comme par exemple le tabac, les jeux d'argent et le charbon selon les critères définis par la Société de Gestion.

Après application de ces trois filtres (comité d'exclusion, exclusion du label ISR français et note quantitative), l'Univers d'Analyse est épuré de 25 % de valeurs sur la base de considérations extra-financières (valeurs les moins bien notées et/ou exclues), de manière à définir l'univers d'investissement ISR du FCP (ci-après, l'« Univers Réduit ») (approche dite « en sélectivité », qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion).

Ensuite, le Délégué de Gestion Financière et la Société de Gestion procèdent chacun à leur propre analyse qualitative des émetteurs. Le cas échéant, le Délégué de Gestion Financière peut proposer une modification de la note quantitative, modification soumise à approbation par un comité *ad hoc* de LBP AM. La Société de Gestion et le Délégué de Gestion Financière restent ainsi seuls juges de l'opportunité d'un investissement et de la qualité extra-financière des émetteurs, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 10 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 1 une faible qualité extra-financière.

<sup>1</sup> The STOXX Europe Total Market Index (TMI) est un indice représentatif des valeurs de la zone Europe occidentale. Le nombre de valeurs le composant est variable mais couvre 95 % de la capitalisation du marché flottant dans 17 pays européens: Allemagne, Autriche, Belgique, Pologne, Danemark, Espagne, Finlande, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse. L'indice STOXX

Europe Total Market Index (TMI) comprend des indices de grande, moyenne et petite capitalisation: l'indice STOXX Europe TMI Large, l'indice STOXX Europe TMI Mid et l'indice STOXX Europe TMI Small.

L'administrateur de l'indice est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice sont accessibles via le site internet suivant: <https://stox.com/index/>.

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de ces indices.

**2. Au terme cette analyse, la Société de Gestion et le Délégué de Gestion Financière sélectionnent les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières.** La gestion est discrétionnaire et relève d'une stratégie de sélection de titres (« stock picking »).

La sélection de titres repose principalement sur l'analyse fondamentale et les rencontres avec les équipes dirigeantes des sociétés. L'analyse porte essentiellement sur la compréhension des *business models*, la qualité et le *track record* de l'équipe managériale, la soutenabilité des avantages compétitifs et du *pricing power*, l'identification des leviers financiers (notamment d'amélioration des marges et de la génération de cash-flow), l'analyse des risques potentiels.

L'approche de valorisation utilise des PER, des multiples de Valeur d'Entreprise sur CA et/ou Résultat Opérationnel, et des valeurs relatives à partir d'échantillons de comparables.

L'approche fondamentale et le potentiel de valorisation à moyen terme sont les éléments privilégiés lors de cette sélection active. L'univers des petites et moyennes capitalisations est suffisamment étendu et insuffisamment suivi pour permettre au gérant de déceler les inefficiences de marché quand elles se présentent. Un comité de gestion hebdomadaire permet d'échanger sur les idées ou thèmes d'investissement et de présenter des cas d'investissement.

La construction de portefeuille est effectuée à partir des valeurs issues du processus de sélection. Les pondérations peuvent atteindre jusqu'à 5 % de l'actif net à l'investissement et dépendent principalement de la liquidité des titres, du degré de conviction du gérant, des catalyseurs identifiés et du potentiel d'appréciation. Il n'y a pas d'allocations géographique et sectorielle *a priori*.

Pour la poche déléguée au Délégué de Gestion Financière, les valeurs seront choisies à l'issue du travail de recherche financière et extra-financière (selon les trois critères ESG) effectué en interne par les équipes concernées chez le Délégué de Gestion Financière. Le Délégué de Gestion Financière prend ainsi en compte de manière simultanée et systématique :

- le critère « Environnement », au titre duquel il est notamment tenu compte des éléments suivants: les émissions de CO2 scope 1 & 2 (à noter que la Société de Gestion a choisi de ne pas intégrer le scope 3 en raison de problèmes d'accessibilité et de fiabilité des données sur ledit scope 3 et plus largement en raison du manque de comparabilité des données entre sociétés), la quantité de déchets générés et recyclés, etc.
- le critère « Social », au titre duquel il est notamment tenu compte des éléments suivants: le turnover des employés, le pourcentage de femmes au sein du management, le nombre d'accidents, etc.
- le critère « Gouvernance », au titre duquel il est notamment tenu compte des éléments suivants: le pourcentage d'administrateurs indépendants au conseil d'administration, aux comités de nomination et de rémunération, la part des femmes au conseil ou encore la mise en place d'un dispositif anti-corruption, etc.

Les titres sont sélectionnés principalement au sein de l'Univers Réduit; ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers Réduit et de l'Univers d'Analyse, sur les marchés des actions émises par les petites et moyennes sociétés de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen, dans la limite de 10 % de l'Univers d'Analyse et sous réserve que ces titres respectent les contraintes du Label ISR et qu'ils disposent d'une note ISR meilleure que celle correspondant aux seuils fixés dans le cadre de l'approche afin d'assurer que la capacité de ces titres à déformer le calcul est limitée. La Société de Gestion et le Délégué de Gestion Financière s'assureront que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du FCP.

En tout état de cause, conformément au Label ISR, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière: actions et titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus; ces titres d'États peuvent représenter 25 % maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra-financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégestes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

## TECHNIQUES ET INSTRUMENTS UTILISÉS

### 1. Actifs (hors dérivés intégrés)

#### ■ Actions

Le FCP est en permanence investi à hauteur de 75 % minimum en actions, principalement en actions de petites et moyennes capitalisations de la zone euro.

En sa qualité d'OPCVM éligible au PEA, le portefeuille est investi au minimum à 75 % en titres de sociétés et en parts ou actions éligibles au PEA. Les émetteurs de titres éligibles au PEA ont leur siège social établi dans un État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (EEE) non membre de l'Union européenne ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale.

#### ■ Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le FCP pourra détenir jusqu'à 25 % en titres de créance ou instruments du marché monétaire à taux fixe, variables ou révisables dans un but d'optimisation de la gestion de trésorerie. Ces titres de créances émis par des émetteurs privés ou publics, seront libellés en euro.

Les titres retenus ont une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie « *Investment Grade* »), en application de la méthode de Bâle (laquelle prévoit qu'en cas de notation du titre par les principales agences existantes (Standard & Poor's, Moody's, Fitch), la note d'agence retenue est (i) la note la plus basse des deux meilleures, si le titre est noté par trois agences au moins; ou (ii) la moins bonne des deux notes, si le titre n'est noté que par deux agences; ou (iii) la note délivrée par l'unique agence qui aura noté le titre, si le titre n'est noté que par une seule agence) ou une notation jugée équivalente par la Société de Gestion, sous réserve de l'éligibilité de l'émetteur au regard de l'analyse interne du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité).

En cas d'absence de notation de l'émission, la notation de l'émetteur ou du garant se substituera à cette dernière en intégrant le niveau de subordination de l'émission si nécessaire. Les titres non notés devront bénéficier d'une évaluation interne par la Société de Gestion du FCP.

La cession d'un titre de créance ne se fonde pas exclusivement sur le critère de ses notations et repose également sur une analyse interne des risques de crédit et des conditions de marché

#### ■ Parts ou actions d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement de droit étranger

Le FCP pourra investir jusqu'à 10 % de son actif en parts ou actions de FIA ou d'OPCVM. Ces OPC peuvent être notamment spécialisés sur les stratégies de gestion auxquelles le FCP n'a pas recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement. Cette diversification restera accessoire et a pour but de créer de la valeur ajoutée, dans un cadre de risque maîtrisé.

Le FCP se réserve la possibilité d'acquérir des parts ou actions d'OPC gérés par LBP AM ou une société liée et/ou les sociétés de gestion du groupe AEGON et/ou le Délégué de Gestion Financière.

S'il ne s'agit pas d'OPC gérés par la Société de Gestion, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par la Société de Gestion du FCP et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, la Société de Gestion et le Délégué de Gestion Financière du FCP privilégieront la sélection d'OPC ayant une démarche ISR compatible avec la philosophie de la Société de Gestion.

### 2. Instruments dérivés

Le FCP peut intervenir sur des instruments financiers à terme ferme et conditionnels négociés sur des marchés réglementés français et étrangers (OCDE uniquement).

Ainsi, les risques sur lesquels le gérant pourra intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions, de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture (principalement)
- Exposition

Nature des instruments utilisés:

- Futures
- Options
- Swaps - Forwards
- Change à terme

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion:

- Couverture ou exposition du risque de change
- Couverture ou exposition actions

Le gérant aura recours à ces investissements notamment pour exposer ou couvrir le portefeuille au risque actions.

Les contrats à terme sont utilisés en achat et en vente comme substituts, peu onéreux et liquides, aux titres vifs pour couvrir et/ou exposer le portefeuille aux marchés.

Les options consistent en des positions acheteuses ou vendeuses pour ajuster l'exposition du portefeuille aux marchés. La limite d'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100 % de l'actif net de l'OPCVM.

La somme de l'exposition sur les marchés résultant de l'utilisation des instruments financiers à terme et des instruments financiers en direct ne pourra excéder 200 % de l'actif.

Les instruments dérivés sont utilisés de façon discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques.

### 3. Titres intégrant des dérivés

Le FCP n'utilisera pas de titres intégrant des dérivés. Les éventuels bons ou droits de souscription détenus le seront suite à des opérations affectant les titres en portefeuille, le FCP n'ayant pas vocation à acquérir en direct ce type d'actifs.

### 4. Dépôts d'espèces

Afin de gérer sa trésorerie, le FCP pourra effectuer des dépôts auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit dans la limite de 100 % de l'actif net.

### 5. Emprunts d'espèces

Le FCP n'a pas vocation à être emprunteur d'espèces. Néanmoins, une position débitrice ponctuelle peut exister de manière temporaire en raison des opérations liées aux flux du FCP (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions-rachats...) dans la limite de 10 %.

### 6. Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres

#### ■ Nature des opérations utilisées

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille, le FCP peut effectuer des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres (des opérations de prises et mises en pension livrées contre espèces, des opérations de prêts et emprunts de titres).

#### ■ Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion:

Ces opérations ont vocation à assurer l'objectif de gestion et notamment à permettre la saisie d'opportunité sur les marchés en vue d'améliorer la performance du portefeuille, d'optimiser la gestion de la trésorerie ainsi que les revenus du FCP.

#### ■ Types d'actifs pouvant faire l'objet de ces opérations

Les actifs pouvant faire l'objet de ces opérations sont des titres éligibles à la stratégie d'investissement (actions, titres de créance et instruments des marchés obligataire et monétaire tels que décrits ci-dessus).

#### ■ Niveau d'utilisation envisagé et autorisé

Le FCP peut intervenir sur des opérations de cession(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif et sur des opérations d'acquisition(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif.

Le niveau d'utilisation envisagé sur les opérations de cession temporaire et sur les opérations d'acquisition temporaire sera, pour chacune d'entre elles, inférieur à 20 % de l'actif net.

### ■ Critères déterminant le choix des contreparties

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêts lors du recours à ces opérations.

Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique « Frais et commissions ».

Les contreparties utilisées dans le cadre d'opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l'exécution de la transaction.

### ■ Rémunération

Des informations complémentaires figurent à la rubrique « Frais et commissions ».

## 7. Contrats constituant des garanties financières

Le FCP peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir et consentir des garanties financières, en titres ou en espèces, et réinvestir les espèces reçues en garantie dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme, dans des obligations d'État de haute qualité, dans des prises en pension de titres éligibles à la stratégie d'investissement ou en dépôts auprès d'établissement de crédit.

Les garanties financières reçues respectent les règles suivantes :

- Qualité de crédit des émetteurs: les garanties financières reçues en titres sont soit des obligations d'État de l'OCDE, soit des obligations supranationales, soit des obligations sécurisées (sans limite de maturité) ;
- Liquidité: les garanties financières reçues autrement qu'en espèces doivent être liquides et négociées à des prix transparents ;
- Corrélation: les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie ;
- Diversification: le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10 % de l'actif net ; l'exposition à un émetteur de garantie donné n'excède pas 20 % de l'actif net ;
- Conservation: toute garantie financière reçue est détenue auprès du Dépositaire du FCP ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle.

Conformément à sa politique interne de gestion des garanties financière, la Société de Gestion détermine :

- Le niveau de garantie financière requis ; et
- Le niveau de décote applicable aux actifs reçus au titre de garantie financière, notamment en fonction de leur nature, de la qualité de crédit des émetteurs, de leur maturité, de leur devise de référence et de leur liquidité et volatilité.

La Société de Gestion procédera, selon les règles d'évaluation prévues dans ce prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché (mark-to-market). Les appels de marge seront réalisés conformément aux termes des contrats de garantie financière.

## PROFIL DE RISQUE

Le FCP relève de la classification « Actions des pays de la zone euro ». A ce titre, les risques associés aux investissements et techniques employées par le FCP et auxquels s'expose l'investisseur sont :

- **Risque de perte en capital**: l'investisseur est averti du risque que la performance de l'OPCVM ne soit pas conforme à ses objectifs et qu'une perte en capital n'est pas à exclure.
- **Risque actions**: le FCP étant investi et exposé en permanence sur le marché des actions, le porteur est exposé au risque actions et de variation lié à son exposition sur ce marché et la valeur du FCP peut baisser significativement.
- **Risque lié à la détention de petites et moyennes capitalisations**: le FCP peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations. Les variations de leurs cours sont plus marquées à la hausse comme à la baisse et plus rapides que sur les grandes capitalisations et peuvent donc engendrer de fortes variations de la valeur liquidative. Par ailleurs le volume réduit de ces marchés peut présenter un risque de liquidité. Ce type d'investissement peut impacter la valorisation du FCP et les conditions de prix auxquelles le FCP peut être amené à liquider des positions, notamment, en cas de rachats importants, voire à rendre impossible leur cession avec, pour conséquence, une possible baisse de la valeur liquidative du FCP.

## ORIENTATION DES PLACEMENTS

- **Risque de taux**: il correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et, par conséquent, une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Le FCP peut détenir jusqu'à 25 % de son actif en trésorerie rémunérée au moyen d'obligations ou de titres de créances.

- **Risque de crédit**: il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur ou, dans le cas extrême, de défaillance, ce qui aura un impact négatif sur le cours des titres de créances émis par celui-ci et donc sur la valeur liquidative du FCP, pouvant entraîner une perte en capital. Le niveau de risque de crédit est variable en fonction des anticipations, des maturités et du degré de confiance en chaque émetteur ce qui peut réduire la liquidité des titres de tel ou tel émetteur et avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du FCP en cas, notamment, de liquidation par le FCP de ses positions dans un marché au volume de transactions réduit. Ce risque est limité à 25 % maximum de l'actif du FCP.

- **Risque lié à la gestion discrétionnaire**: ce risque est lié au style de gestion qui repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants ou sur les valeurs les plus performantes. La performance du FCP dépend donc de la capacité du gérant à anticiper les mouvements de marché ou sur les valeurs. Ce risque peut engendrer pour le porteur une baisse de la valeur liquidative et/ou une perte en capital.

- **Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme**: Ce recours pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le FCP est investi.

- **Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés) ou à celui résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres**: le FCP est exposé au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Outre le risque de contrepartie présenté ci-dessus, les risques associés aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres peuvent notamment être des risques de liquidité, juridique (il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties) et opérationnels (risque de règlement livraison).

- **Risque de durabilité**: tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les sociétés en portefeuille via une série de mécanismes, notamment: 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des pertes ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) un coût du capital plus élevé et 5) des amendes ou risques réglementaires. Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés dans le processus de gestion du portefeuille afin de prendre en compte les risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement.

Les risques accessoires associés aux investissements et techniques employées sont:

- **Risque de change**: il s'agit du risque de baisse des devises de cotation des instruments financiers sur lesquels est investi le FCP par rapport à la devise de référence du portefeuille (l'Euro).

## DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE

La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

## INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'OPCVM

Néant

## COMMENTAIRE DE GESTION

L'année 2025 a été marquée par une succession d'événements macroéconomiques et géopolitiques ayant globalement soutenu la performance des petites et moyennes capitalisations européennes. Le premier trimestre avait bien commencé, porté par les anticipations entourant l'investiture de Donald Trump, avant que l'annonce de nouveaux droits de douane ne ravive les tensions commerciales et ne pèse rapidement sur la confiance des entreprises. Parallèlement, l'abandon de la règle d'or budgétaire en Allemagne a ouvert la voie à un vaste plan de relance sur douze ans, stimulant particulièrement les secteurs les plus cycliques.

Le deuxième trimestre a été le plus volatil de l'année: après un repli initial de 15 %, l'indice MSCI EMU MID a rebondi de plus de 24 % en quelques semaines. L'officialisation du plan de relance allemand de 1 000 milliards d'euros, combinée à une nouvelle baisse des taux directeurs de la BCE, a permis aux marchés de se stabiliser et de repartir à la hausse. Les valeurs domestiques ainsi que les thématiques de souveraineté (défense, infrastructures, énergie, technologie) ont alors été particulièrement recherchées.

Au troisième trimestre, le marché s'est normalisé dans un environnement plus lisible. La détente monétaire, le retour de flux positifs et des niveaux de valorisation attractifs ont bénéficié aux moyennes capitalisations. Les banques ont poursuivi leur dynamique solide, soutenues par une croissance bénéficiaire robuste, une politique de distribution généreuse et un cadre réglementaire favorable à la consolidation. Les valeurs de la défense ont continué de progresser, portées par l'augmentation des budgets militaires et la volonté affirmée de renforcer la souveraineté stratégique européenne.

Le dernier trimestre a prolongé cette tendance positive. Les marchés européens ont terminé l'année en hausse, soutenus par des politiques monétaires accommodantes, par des signaux diplomatiques encourageants laissant entrevoir la possibilité d'un cessez-le-feu en Ukraine, ainsi que par une saison de résultats solide. Les annonces d'investissements records dans l'intelligence artificielle ont par ailleurs renforcé la confiance des investisseurs.

Dans ce contexte, Tocqueville Mid Cap Euro ISR affiche une progression de +17,42 % sur l'année, une performance toutefois inférieure à son indice de référence. Ce décalage s'explique notamment par un biais de taille inhérent à l'indice, qui inclut certaines valeurs dont la capitalisation dépasse largement les 10 milliards d'euros, telles que Rheinmetall, Heidelberg Materials ou Leonardo. À titre d'illustration, les seules absences de Rheinmetall (+207 %) et Heidelberg Materials (+73 %) ont généré environ 600 pb de sous-performance en 2025. Le stock picking a également pesé, avec quelques déceptions sur Signify, Gerresheimer, Rémy Cointreau et Soitec.

À l'inverse, plusieurs positions ont apporté des contributions significatives, bien qu'insuffisantes pour compenser les éléments négatifs. Indra a progressé de +185 %, portée par son recentrage sur la défense, un segment en forte croissance et mieux valorisé. Le fonds a ainsi capté très tôt la dynamique favorable du secteur, notamment via Renk. Par ailleurs, certaines valeurs allemandes ont également bien performé: Bilfinger, bénéficiant de la réussite de sa transformation vers les services d'ingénierie et industriels, exposés à des secteurs résilients (énergie, pharma, chimie), Kion, dont le momentum de commandes s'est amélioré dans les divisions chariots industriels et logistique d'entrepôts, ou Elmos, acteur de niche des semi-conducteurs automobiles, disposant de positions de premier plan.

L'année a été marquée par une gestion active soutenue. Le portefeuille a été repositionné afin de tirer parti du nouveau paradigme européen, avec un renforcement des valeurs cycliques, industrielles et domestiques. Plusieurs nouvelles positions ont été initiées: Fraport, Fuchs, Jost Werke, De'Longhi, EDPR ou encore Redeia. À l'inverse, certaines valeurs ont été cédées en raison d'un manque de catalyseurs, d'une valorisation devenue exigeante ou d'une exposition accrue au risque de guerre commerciale, parmi lesquelles Sopra Steria, Syensqo, Soitec, Signify ou Publicis.

Le fonds aborde 2026 avec un positionnement résolument pro-cyclique et une surpondération marquée de l'Allemagne, qui représente désormais 24 % du portefeuille contre 16 % pour l'indice. Ce choix reflète la conviction que les effets du plan de relance budgétaire allemand seront durables et que son tissu industriel demeure un moteur essentiel de la reprise européenne. Le portefeuille maintient également une exposition aux thématiques de souveraineté à travers les secteurs de la défense, des utilities et de la technologie. La discipline de valorisation reste au cœur du processus d'investissement, dans un environnement où les opportunités devraient rester nombreuses, portées par la combinaison d'une politique monétaire accommodante, d'investissements publics massifs et d'un regain d'intérêt pour les valeurs domestiques européennes.

## PERFORMANCES

L'indice de référence est MSCI EMU Mid Cap dividendes nets réinvestis

Performances	Fonds – Part I	Indice de référence
Sur 1 an	17,18 %	30,51 %
Sur 3 ans	30,48 %	59,39 %
Sur 5 ans	13,51 %	57,81 %

Performances	Fonds – Part L	Indice de référence
Sur 1 an	16,10 %	30,51 %
Sur 3 ans	26,92 %	59,39 %
Sur 5 ans	0 %	0 %

Performances	Fonds – Part MH	Indice de référence
Sur 1 an	17,42 %	30,51 %
Sur 3 ans	31,26 %	59,39 %
Sur 5 ans	14,65 %	57,81 %

Performances	Fonds – Part GP	Indice de référence
Sur 1 an	17,06 %	30,51 %
Sur 3 ans	30,10 %	59,39 %
Sur 5 ans	0 %	0 %

Les performances sont présentées coupons réinvestis / dividendes réinvestis.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

## RISQUE GLOBAL

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode du calcul de l'engagement. L'engagement est limité réglementairement à 100 % de l'actif net.

Aucun des actifs de votre OPC n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de leur nature non liquide.

## PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Acquisitions	Cessions	Total
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	3 483 326,56	4 250 848,12	<b>7 734 174,68</b>
COMMERZBANK AG GY EUR	640 156,49	3 818 509,63	<b>4 458 666,12</b>
RENK GROUP AG GY EUR	1 594 741,45	1 836 372,27	<b>3 431 113,72</b>
ERSTE GROUP BANK AG AV EUR	253 366,43	2 751 099,00	<b>3 004 465,43</b>
LEG IMMOBILIEN SE GY EUR	—	2 930 898,56	<b>2 930 898,56</b>
PRYSMIAN SPA IM EUR	327 411,91	2 325 990,44	<b>2 653 402,35</b>
ANDRITZ AG AV EUR	998 765,18	1 619 933,89	<b>2 618 699,07</b>
AMUNDI SA FP EUR	50 336,84	2 503 255,34	<b>2 553 592,18</b>
SCOR SE FP EUR	1 963 965,27	541 963,33	<b>2 505 928,60</b>
HEIDELBERG MATERIALS AG GY EUR	1 034 329,26	1 100 810,42	<b>2 135 139,68</b>

### EFFET DE LEVIER

Le niveau maximal de levier de l'OPC n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode de l'engagement : 210,00 %,
- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode brute : 300,00 %.

Le montant total de levier auquel l'OPC a recours est de :

- 100,00 % selon la méthode de l'engagement,
- 99,68 % selon la méthode brute.

Les garanties financières reçues ou données par l'OPC sont uniquement en espèces en Euro et réinvesties uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

### CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Le FCP relevant de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, de plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales du FCP sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport de gestion.

### INFORMATIONS RELATIVES AUX CESSIONS ET ACQUISITIONS TEMPORAIRES DE TITRES (CATT) ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TYPE CONTRAT D'ÉCHANGE SUR RENDEMENT GLOBAL (TOTAL RETURN SWAP (TRS)) :

Le fonds n'a eu ni recours aux cessions et acquisitions temporaires de titres (CATT), ni aux Total Return Swap (TRS).

### OPCVM : INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

#### Exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés / Identité des contreparties à ces transactions financières dérivés / Type et montant des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Au cours de l'année sous revue, l'OPC n'a pas eu recours à des produits dérivés.

A fin décembre 2025, il n'y avait pas de dérivé OTC dans le portefeuille.

### EFFET DE LEVIER

Le niveau maximal de levier de l'OPC n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode de l'engagement : 210,00 %,
- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode brute : 300,00 %.

Le montant total de levier auquel l'OPC a recours est de :

- 100,00 % selon la méthode de l'engagement,
- 99,68 % selon la méthode brute.

Les garanties financières reçues ou données par l'OPC sont uniquement en espèces en Euro et réinvesties uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

### CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Le FCP relevant de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, de plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales du FCP sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport de gestion.

### INFORMATIONS RELATIVES AUX CESSIONS ET ACQUISITIONS TEMPORAIRES DE TITRES (CATT) ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TYPE CONTRAT D'ÉCHANGE SUR RENDEMENT GLOBAL (TOTAL RETURN SWAP (TRS)) :

Le fonds n'a eu ni recours aux cessions et acquisitions temporaires de titres (CATT), ni aux Total Return Swap (TRS).

### OPCVM : INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

#### Exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés / Identité des contreparties à ces transactions financières dérivés / Type et montant des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Au cours de l'année sous revue, l'OPC n'a pas eu recours à des produits dérivés.

A fin décembre 2025, il n'y avait pas de dérivé OTC dans le portefeuille.

### PROCÉDURE DE SUIVI ET DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2<sup>e</sup> niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPCVM, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

### POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

LBP AM tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LBP AM, 36 Quai Henri IV, 75004 Paris.

### COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de LBP AM : [www.lbpam.com](http://www.lbpam.com)

### FRAIS DE RECHERCHE RÉELS

Les frais de recherche de l'exercice réels sur le fonds sont :

- 0,04 % de l'actif net moyen pour la part FR0011451947,
- 0,04 % de l'actif net moyen pour la part FR00140045W0,
- 0,04 % de l'actif net moyen pour la part FR00140045V2,
- 0,04 % de l'actif net moyen pour la part FR0011304278.

## POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

### 1. Éléments qualitatifs

Dans le cadre de la mise en applications directives, et la gestion des OPC, les spécificités de politique de rémunération de la société de gestion retenues sont les suivantes :

- Les collaborateurs de LBP AM sont essentiellement rémunérés sur la base de leur salaire fixe et variable.
- La politique de rémunération mise en place au sein de LBP AM n'encourage pas les comportements à risques et aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion ; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.
- Le montant individuel de rémunération variable pour un collaborateur est fonction :
  - de la performance globale individuelle du collaborateur, mesurée à travers l'évaluation de l'atteinte des objectifs de l'année, de sa tenue de poste et de son niveau d'engagement,
  - de la performance globale de LBP AM pour l'année considérée, qui permet de définir le pool de rémunérations variables pour l'ensemble des collaborateurs de LBP AM,
  - de l'équilibre entre la rémunération fixe et la rémunération variable.

La part variable individuelle revenant au collaborateur concerné sera déterminée sur la base de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs, y compris la tenue de poste. Un équilibre est assuré entre ces critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères sont déterminés par le responsable hiérarchique de chaque collaborateur et reportés dans les formulaires des entretiens. Le niveau de performance général du collaborateur concerné sur l'année de référence est apprécié d'une manière formelle et globale par le manager, après échanges avec son collaborateur.

Les objectifs fixés lors de l'entretien doivent permettre de servir au mieux les intérêts de la Société et de ses investisseurs. Ils n'ont pas vocation à accroître le niveau des risques intrinsèques de l'activité de LBP AM.

- Personnel concerné : l'ensemble du personnel est concerné par cette politique.
- Personnel identifié : preneurs de risques.

Toute personne listée comme personnel identifié au sein de la politique – globalement ceux ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPC gérés et/ou ceux dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle des preneurs de risque/personnel identifié, voit sa rémunération variable, lorsqu'elle est supérieure à 200 000 €, faire l'objet d'un paiement différé à hauteur de 50 %, par tiers sur 3 ans.

- Mise en place d'ajustement des risques a posteriori : les rémunérations peuvent être reprises par la mise en place de deux mécanismes sur la base de critères définis par la direction des risques et la DCCI et sur la décision du Comité des Rémunérations :
  - Restitutions : le Comité des rémunérations se réserve la possibilité de réclamer la restitution de tout ou partie de la rémunération variable déjà versée ou acquise, notamment lorsque le personnel identifié a contribué aux performances financières médiocres ou négatives, ou en cas de fraude.
  - Malus : ce mécanisme est activable sur décision du comité des rémunérations. L'acquisition ou le versement de la part différée n'est jamais garantie, elle est subordonnée au respect des conditions applicables (méthodologie d'évaluation des comportements risques et conformité des collaborateurs de la DDCI et de la Direction des Risques). Ce malus peut annuler tout ou partie les rémunérations variables non encore acquises ou versées.
- Le Comité des Nominations et des rémunérations (CNR) est composé de membres n'occupant pas de fonction exécutive au sein de LBP AM, et présidé par un des membres indépendants. Y participent également la DRH LBP AM, la direction de la Rémunération Groupe LBP et la CEO de LBP AM.

### 2. Éléments quantitatifs

Montant total des rémunérations sur l'exercice clos le 31 décembre 2025	
<b>Ensemble des CDI de la Société LBP AM sur l'année 2025</b>	
Fixes bruts	17 798 110 €
Variables + primes bruts	6 110 455 €
<b>Ensemble des gérants</b>	
Fixes bruts	4 126 142 €
Variables + primes bruts	2 423 170 €
<b>Ensemble des cadres supérieurs (hors gérants)</b>	
Fixes bruts	1 543 000 €
Variables + primes bruts	592 580 €

## POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION DÉLÉGATAIRE DE GESTION FINANCIÈRE

Les sociétés de gestion ont l'obligation de définir une politique de rémunération compatible avec une gestion saine et efficace des risques. Ce principe est défini précisément dans la directive AIFM (2011/61/UE, notamment l'annexe II)), la directive OPCVM V (2014/91/UE), ainsi que dans le code monétaire et financier (article L533-22-2) et dans le règlement général de l'AMF (article 319-10).

L'AMF a par ailleurs publié des guides professionnels à destination des prestataires de service d'investissement en vue d'une application pratique des dispositions légales et réglementaires.

Enfin, la politique de rémunération est conforme à l'article 5 du Règlement SFDR (UE) 2019/2088.

La politique de rémunération de la Société de Gestion est ainsi compatible avec une gestion saine et efficace des risques et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, la documentation réglementaire des OPC que la Société de Gestion gère.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPC qu'elle gère ainsi qu'à ceux des investisseurs de ces OPC, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts. La politique de rémunération a été mise en place afin de: supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion; supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché sur lequel elle opère; maintenir l'attractivité de la Société de Gestion auprès des talents externes; garantir la rétention de nos talents internes.

Les principes généraux de la politique de rémunération de LFDE sont les suivants:

- La composante fixe de la rémunération tient compte de la réalité du marché de l'emploi
- Le principe d'égalité de rémunérations entre les hommes et les femmes, pour un poste équivalent
- Chaque collaborateur fait l'objet d'un processus d'évaluation et d'appréciation des compétences avec définition d'objectifs qualitatifs et quantitatifs
- Une rémunération variable discrétionnaire non contractuelle qui rémunère la performance des collaborateurs. La rémunération variable d'un collaborateur est attribuée après étude de la performance de l'équipe et de la performance individuelle
- Les principes de la rémunération variable répondent à un principe d'équité qui vise à motiver le plus grand nombre de salariés.
- Depuis 2020, la « contribution à la démarche d'investissement responsable de LFDE » est un objectif collectif, fixé à l'ensemble des collaborateurs de LFDE, entrant en jeu dans la détermination de leur rémunération variable annuelle.
- LFDE met en place un mécanisme de rémunération variable différée pour les preneurs de risque dont la rémunération variable est supérieure à 200 K€; en application de la directive OPCVM V et AIFM.

Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par le Conseil d'Administration de la Société de Gestion. Plus de détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant: [www.lfde.com](http://www.lfde.com).

La politique de rémunération, dans son intégralité, est disponible auprès de la société de gestion sur demande.

Données décembre 2025:

	2025 Number Fixed	2025 Total Fixed	2025 Total Bonus (paid in 2026)	Number Deferred	Total Deferred
Risk Taker	49	6 534 882	3 951 066	5	732 067
Other	116	8 888 961	3 348 137	2	312 500
<b>Grand Total</b>	<b>165</b>	<b>15 423 843</b>	<b>7 299 203</b>	<b>7</b>	<b>1 044 567</b>
		Annual gross not pro-rated for duration			

# Comptes annuels

<b>Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Titres financiers</b>		
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>	<b>67 763 097,05</b>	<b>92 998 762,67</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	67 763 097,05	92 998 762,67
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances (D)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>1 726 222,40</b>	<b>2 299 084,68</b>
OPCVM	1 726 222,40	2 299 084,68
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
<b>Dépôts (F)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Prêts (I) (*)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>69 489 319,45</b>	<b>95 297 847,35</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>214 305,32</b>	<b>329 539,36</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>	<b>214 305,32</b>	<b>329 539,36</b>
<b>Total de l'actif I+II</b>	<b>69 703 624,77</b>	<b>95 627 386,71</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

<b>Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Capitaux propres :</b>		
Capital	59 314 067,19	95 321 077,41
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	10 253 556,43	225 419,03
<b>Capitaux propres I</b>	<b>69 567 623,62</b>	<b>95 546 496,44</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>69 567 623,62</b>	<b>95 546 496,44</b>
<b>Passifs éligibles :</b>		
<b>Instruments financiers (A)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Emprunts (C) (*)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres passifs :</b>		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	136 001,15	80 890,27
Concours bancaires	0,00	0,00
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>136 001,15</b>	<b>80 890,27</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>69 703 624,77</b>	<b>95 627 386,71</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

<b>Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Revenus financiers nets</b>		
<b>Produits sur opérations financières :</b>		
Produits sur actions	1 932 476,34	2 602 455,87
Produits sur obligations	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	9 716,43	17 322,29
<b>Sous-total produits sur opérations financières</b>	<b>1 942 192,77</b>	<b>2 619 778,16</b>
<b>Charges sur opérations financières :</b>		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	-277,74
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>-277,74</b>
<b>Total revenus financiers nets (A)</b>	<b>1 942 192,77</b>	<b>2 619 500,42</b>
<b>Autres produits :</b>		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
<b>Autres charges :</b>		
Frais de gestion de la société de gestion	-576 982,69	-815 102,00
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
<b>Sous-total autres produits et autres charges (B)</b>	<b>-576 982,69</b>	<b>-815 102,00</b>
<b>Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)</b>	<b>1 365 210,08</b>	<b>1 804 398,42</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>-30 369,54</b>	<b>-119 343,29</b>
<b>Sous-total revenus nets I = (C+D)</b>	<b>1 334 840,54</b>	<b>1 685 055,13</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>		
Plus ou moins-values réalisées	4 993 921,88	292 284,07
Frais de transactions externes et frais de cession	-61 577,34	-58 420,68
Frais de recherche	-26 782,00	-56 273,94
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
<b>Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>4 905 562,54</b>	<b>177 589,45</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	<b>-1 160 181,72</b>	<b>241 165,50</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)</b>	<b>3 745 380,82</b>	<b>418 754,95</b>

<b>Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	4 775 884,54	-1 985 078,71
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-10 674,28	2 197,20
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
<b>Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)</b>	<b>4 765 210,26</b>	<b>-1 982 881,51</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>	<b>408 124,81</b>	<b>104 490,46</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)</b>	<b>5 173 335,07</b>	<b>-1 878 391,05</b>
<b>Acomptes :</b>		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00	0,00
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Impôt sur le résultat V (*)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>10 253 556,43</b>	<b>225 419,03</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

## A. Informations générales

### A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

#### A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du FCP est double :

- chercher à obtenir, sur un horizon d'investissement minimum de 5 ans, une performance supérieure au marché actions de moyennes capitalisations de la zone euro ; et
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

#### A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net Global en EUR	134 594 563,73	87 271 255,89	109 692 162,12	95 546 496,44	69 567 623,62
<b>Part TOCQUEVILLE MID CAP EURO ISR GP en EUR</b>					
Actif net	0,00	14 980,27	47 776,88	16 646,51	19 487,37
Nombre de titres	0,00	170,00000	488,00000	170,00000	170,00000
Valeur liquidative unitaire	0,00	88,11	97,90	97,92	114,63
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	-0,62	-1,72	0,42	6,17
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	1,19	1,19	1,51	1,99
<b>Part TOCQUEVILLE MID CAP EURO ISR I en EUR</b>					
Actif net	66 212 861,80	36 381 208,95	53 681 124,31	39 340 548,09	37 345 374,17
Nombre de titres	19 320,23082	14 051,00082	18 642,08969	13 645,80727	11 054,44454
Valeur liquidative unitaire	3 427,12	2 589,22	2 879,56	2 882,97	3 378,31
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	379,88	-85,64	-50,73	12,56	181,94
Capitalisation unitaire sur revenu	17,37	30,26	37,78	47,45	61,98
<b>Part TOCQUEVILLE MID CAP EURO ISR L en EUR</b>					
Actif net	98,97	42 468,48	46 152,55	28 950,33	146 797,45
Nombre de titres	1,00000	571,00000	563,00000	356,04920	1 555,08140
Valeur liquidative unitaire	98,97	74,37	81,97	81,30	94,39
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,33	-2,45	-1,45	0,33	5,10
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,02	0,47	0,37	0,57	0,91
<b>Part TOCQUEVILLE MID CAP EURO ISR MH en EUR</b>					
Actif net	68 381 602,96	50 832 598,19	55 917 108,38	56 160 351,51	32 055 964,63
Nombre de titres	19 798,00000	19 441,00000	19 191,00000	19 213,00000	9 340,00000
Valeur liquidative unitaire	3 453,96	2 614,71	2 913,71	2 923,03	3 432,11
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	382,38	-86,31	-51,27	12,86	184,70
Capitalisation unitaire sur revenu	24,20	36,07	43,71	53,97	69,36

## A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Le FCP est conforme aux règles et méthodes comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPCVM.

La devise de comptabilité est l'euro.

Les actifs du portefeuille, y compris les garanties financières, sont évalués lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

- Les instruments financiers cotés sont évalués à la valeur boursière, coupons courus inclus (cours clôture jour).
- Toutefois, les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion.
- Les OPCVM sont évalués à la dernière valeur liquidative connue.
- Titres de créances et assimilés négociables :

À l'exception des Bons émis par les États de la zone euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

- Les acquisitions et cessions temporaires de titres :
  - pour les prêts de titres, la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur du marché des titres.
  - pour les emprunts de titres, les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres.
  - pour les collatéraux : s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, l'OPCVM a opté pour une présentation en annexe du rapport annuel de la liste des titres reçus et de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci.
  - Les titres reçus en pension sont inscrits en compte à leur date d'acquisition, pour la valeur fixée au contrat. Pendant la durée de détention des titres, ils sont maintenus à cette valeur augmentée des intérêts courus à recevoir. Les titres donnés en pension sont sortis du portefeuille au jour de l'opération de pension et la créance correspondante est inscrite à l'actif du bilan, permettant une évaluation boursière des titres. La dette représentative des titres donnés en pension est affectée au passif du bilan à la valeur fixée au contrat augmentée des intérêts courus à payer.
- Les opérations portant sur des instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociées sur des marchés organisés français ou étrangers sont valorisées à la valeur de marché selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion. Les contrats sur marchés à terme sont valorisés au cours de compensation.
- Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisées dans le cadre de cet OPCVM, sont valorisées à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion. Les contrats d'échanges de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché, en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt), aux taux d'intérêt et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

### Méthode de comptabilisation

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille sont comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du revenu encaissé.

**Frais de gestion**

	Frais facturés au FCP	Assiette	Taux Barème			
			Part I	Part MH	Part L	Part GP
1.	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	1,20 % TTC maximum	1,00 % TTC maximum	2,40 % TTC maximum	1,40 % TTC maximum
2.	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant			
3.	Commissions de mouvement	Assiette	Société de Gestion Dépositaire			
		Transaction	Néant			
		Lot				
		Prime				
	Opération					
4.	Commission de surperformance	Actif net	Néant			

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 4 blocs de frais évoqués ci-dessus :

- les contributions dues pour la gestion de ce FCP en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCP) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex: Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex. procédure de class action).

**Frais de fonctionnement et autres services**

Ces frais font l'objet d'un prélèvement sur la base d'un forfait de 0,05 %.

Ce taux forfaitaire peut être prélevé quand bien même les frais réels de fonctionnement et autres services seraient inférieurs à celui-ci et, à l'inverse, si les frais réels de fonctionnement et autres services étaient supérieurs à ce taux le dépassement de ce taux serait pris en charge par la Société de Gestion.

Ces frais de fonctionnement et autres services servent à couvrir les :

- Frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Frais d'information clients et distributeurs
- Frais des données
- Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs
- Frais opérationnels
- Frais liés à la connaissance client

La Société de Gestion a mis en place un compte de recherche. Ces frais de recherche facturés à la FCP s'ajouteront donc aux frais mentionnés plus haut et seront au maximum de 0.09 % de l'actif net.

**Affectation des sommes distribuables**

*Définition des sommes distribuables*

Les sommes distribuables sont constituées par :

- Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

- Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

*Modalités d'affectation des sommes distribuables :*

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part GP, I, L et MH	Capitalisation et/ou distribution (et/ou report) avec possibilité de distribution d'acompte	Capitalisation et/ou distribution (et/ou report) avec possibilité de distribution d'acompte

## B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

### B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>95 546 496,44</b>	<b>109 692 162,12</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	5 014 908,15	4 105 376,42
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-42 029 763,85	-18 250 148,46
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	1 365 210,08	1 804 398,42
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	4 905 562,54	177 589,45
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	4 765 210,26	-1 982 881,51
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>69 567 623,62</b>	<b>95 546 496,44</b>

### B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

#### B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
<b>Part TOCQUEVILLE MID CAP EURO ISR GP</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	170,00000	
<b>Part TOCQUEVILLE MID CAP EURO ISR I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	1 470,31066	4 884 300,20
Parts rachetées durant l'exercice	-4 061,67339	-12 245 598,10
Solde net des souscriptions/rachats	-2 591,36273	-7 361 297,90
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	11 054,44454	
<b>Part TOCQUEVILLE MID CAP EURO ISR L</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	1 426,03220	130 607,95
Parts rachetées durant l'exercice	-227,00000	-20 780,63
Solde net des souscriptions/rachats	1 199,03220	109 827,32
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 555,08140	
<b>Part TOCQUEVILLE MID CAP EURO ISR MH</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-9 873,00000	-29 763 385,12
Solde net des souscriptions/rachats	-9 873,00000	-29 763 385,12
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	9 340,00000	

#### B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
<b>Part TOCQUEVILLE MID CAP EURO ISR GP</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part TOCQUEVILLE MID CAP EURO ISR I</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part TOCQUEVILLE MID CAP EURO ISR L</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part TOCQUEVILLE MID CAP EURO ISR MH</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
TOCQUEVILLE MID CAP EURO ISR GP FR00140045V2	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	EUR	19 487,37	170,00000	114,63
TOCQUEVILLE MID CAP EURO ISR I FR0011451947	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	EUR	37 345 374,17	11 054,44454	3 378,31
TOCQUEVILLE MID CAP EURO ISR L FR00140045W0	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	EUR	146 797,45	1 555,08140	94,39
TOCQUEVILLE MID CAP EURO ISR MH FR0011304278	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	EUR	32 055 964,63	9 340,00000	3 432,11

## C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

### C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

#### C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 Allemagne +/-	Pays 2 Italie +/-	Pays 3 Pays-Bas +/-	Pays 4 France +/-	Pays 5 Espagne +/-
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées	67 763,10	17 371,72	15 648,36	11 133,43	10 148,89	6 246,87
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>67 763,10</b>					

#### C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux**

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	214,31	0,00	0,00	0,00	214,31
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>214,31</b>

**C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle**

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
	<b>Actif</b>						
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	214,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>214,31</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

## C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	83,92	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>83,92</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
<b>Solde net</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

**C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion**

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

**C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement**

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

**C4. Exposition sur les prêts pour les OFS**

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

### D1. Créances et dettes : ventilation par nature

Nature de débit/crédit	31/12/2025
<b>Créances</b>	
<b>Total des créances</b>	<b>0,00</b>
<b>Dettes</b>	
Achats à règlement différé	77 789,76
Frais de gestion fixe	51 461,65
Autres dettes	6 749,74
<b>Total des dettes</b>	<b>136 001,15</b>
<b>Total des créances et des dettes</b>	<b>-136 001,15</b>

### D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
<b>Part TOCQUEVILLE MID CAP EURO ISR GP</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	183,68
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	7,03
Pourcentage de frais de recherche	0,04
<b>Part TOCQUEVILLE MID CAP EURO ISR I</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	347 188,32
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	14 597,74
Pourcentage de frais de recherche	0,04
<b>Part TOCQUEVILLE MID CAP EURO ISR L</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 266,49
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,83
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	26,38
Pourcentage de frais de recherche	0,04
<b>Part TOCQUEVILLE MID CAP EURO ISR MH</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	228 344,20
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	12 150,85
Pourcentage de frais de recherche	0,04

## D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>

## D4. Autres informations

## D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

## D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			1 726 222,40
	FR0010392951	OSTRUM SRI CASH Part M	1 726 222,40
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>1 726 222,40</b>

## D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

## D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>1 334 840,54</b>	<b>1 685 055,13</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter</b>	<b>1 334 840,54</b>	<b>1 685 055,13</b>
Report à nouveau	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>1 334 840,54</b>	<b>1 685 055,13</b>

## Part TOCQUEVILLE MID CAP EURO ISR GP

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>339,62</b>	<b>257,44</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>339,62</b>	<b>257,44</b>
Report à nouveau	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>339,62</b>	<b>257,44</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	339,62	257,44
<b>Total</b>	<b>339,62</b>	<b>257,44</b>
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

## Part TOCQUEVILLE MID CAP EURO ISR I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>685 246,03</b>	<b>647 590,81</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>685 246,03</b>	<b>647 590,81</b>
Report à nouveau	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>685 246,03</b>	<b>647 590,81</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	685 246,03	647 590,81
<b>Total</b>	<b>685 246,03</b>	<b>647 590,81</b>
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

## Part TOCQUEVILLE MID CAP EURO ISR L

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>1 416,59</b>	<b>205,42</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>1 416,59</b>	<b>205,42</b>
Report à nouveau	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>1 416,59</b>	<b>205,42</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 416,59	205,42
<b>Total</b>	<b>1 416,59</b>	<b>205,42</b>
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

## Part TOCQUEVILLE MID CAP EURO ISR MH

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>647 838,30</b>	<b>1 037 001,46</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>647 838,30</b>	<b>1 037 001,46</b>
Report à nouveau	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>647 838,30</b>	<b>1 037 001,46</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	647 838,30	1 037 001,46
<b>Total</b>	<b>647 838,30</b>	<b>1 037 001,46</b>
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

## D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>3 745 380,82</b>	<b>418 754,95</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b>	<b>3 745 380,82</b>	<b>418 754,95</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>3 745 380,82</b>	<b>418 754,95</b>

## Part TOCQUEVILLE MID CAP EURO ISR GP

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>1 049,86</b>	<b>72,02</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>1 049,86</b>	<b>72,02</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>1 049,86</b>	<b>72,02</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	1 049,86	72,02
<b>Total</b>	<b>1 049,86</b>	<b>72,02</b>
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

## Part TOCQUEVILLE MID CAP EURO ISR I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>2 011 266,15</b>	<b>171 467,00</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>2 011 266,15</b>	<b>171 467,00</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>2 011 266,15</b>	<b>171 467,00</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	2 011 266,15	171 467,00
<b>Total</b>	<b>2 011 266,15</b>	<b>171 467,00</b>
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

## Part TOCQUEVILLE MID CAP EURO ISR L

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>7 932,88</b>	<b>120,77</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>7 932,88</b>	<b>120,77</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>7 932,88</b>	<b>120,77</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	7 932,88	120,77
<b>Total</b>	<b>7 932,88</b>	<b>120,77</b>
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

## Part TOCQUEVILLE MID CAP EURO ISR MH

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>1 725 131,93</b>	<b>247 095,16</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>1 725 131,93</b>	<b>247 095,16</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>1 725 131,93</b>	<b>247 095,16</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	1 725 131,93	247 095,16
<b>Total</b>	<b>1 725 131,93</b>	<b>247 095,16</b>
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

## E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

## E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>				<b>67 763 097,05</b>	<b>97,41</b>
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>67 763 097,05</b>	<b>97,41</b>	
<b>Assurance</b>				<b>3 898 868,44</b>	<b>5,60</b>
ASR NEDERLAND NV	NL0011872643	EUR	28 859	1 749 432,58	2,51
SCOR SE	FR0010411983	EUR	74 789	2 149 435,86	3,09
<b>Banques commerciales</b>				<b>9 861 990,67</b>	<b>14,19</b>
BANCA MEDIOLANUM SPA	IT0004776628	EUR	72 481	1 411 205,07	2,03
BANCO BPM SPA	IT0005218380	EUR	164 448	2 141 112,96	3,08
BANKINTER SA	ES0113679137	EUR	109 952	1 556 370,56	2,24
BPER BANCA SPA	IT0000066123	EUR	211 451	2 452 831,60	3,53
COMMERZBANK AG	DE000CBK1001	EUR	23 346	842 790,60	1,21
PIRAEUS BANK	GRS831003009	EUR	214 554	1 457 679,88	2,10
<b>Biens de consommation durables</b>				<b>698 829,00</b>	<b>1,00</b>
DE'LONGHI SPA	IT0003115950	EUR	19 146	698 829,00	1,00
<b>Boissons</b>				<b>692 019,68</b>	<b>0,99</b>
REMY COINTREAU	FR0000130395	EUR	18 887	692 019,68	0,99
<b>Construction et ingénierie</b>				<b>970 739,56</b>	<b>1,40</b>
ARCADIS NV	NL0006237562	EUR	27 314	970 739,56	1,40
<b>Distribution de produits alimentaires de première nécessité</b>			<b>2 344 617,10</b>	<b>3,37</b>	
NN GROUP NV	NL0010773842	EUR	35 665	2 344 617,10	3,37
<b>Distribution spécialisée</b>				<b>917 438,60</b>	<b>1,32</b>
MONCLER SPA	IT0004965148	EUR	16 705	917 438,60	1,32
<b>Electricité</b>				<b>3 674 857,43</b>	<b>5,28</b>
REDEIA CORP SA	ES0173093024	EUR	87 205	1 322 899,85	1,90
TERNA-RETE ELETTRICA NAZIONA	IT0003242622	EUR	259 770	2 351 957,58	3,38
<b>Equipements électriques</b>				<b>2 128 230,44</b>	<b>3,06</b>
PRYSMIAN SPA	IT0004176001	EUR	24 638	2 128 230,44	3,06
<b>Equipements et fournitures médicaux</b>				<b>1 935 430,80</b>	<b>2,78</b>
BIOMERIEUX	FR0013280286	EUR	8 136	897 400,80	1,29
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	FR0013154002	EUR	4 943	1 038 030,00	1,49
<b>FPI de détail</b>				<b>2 118 703,30</b>	<b>3,05</b>
KLEPIERRE	FR0000121964	EUR	62 795	2 118 703,30	3,05
<b>Hôtels, restaurants et loisirs</b>				<b>1 423 367,70</b>	<b>2,05</b>
SPIE SA	FR0012757854	EUR	28 895	1 423 367,70	2,05
<b>Industrie aérospatiale et défense</b>				<b>3 368 855,04</b>	<b>4,84</b>
MTU AERO ENGINES AG	DE000A0D9PT0	EUR	6 319	2 245 140,70	3,22
RENK GROUP AG	DE000RENK730	EUR	20 957	1 123 714,34	1,62
<b>Infrastructure de transports</b>				<b>1 464 753,00</b>	<b>2,11</b>
FRAPORT AG	DE0005773303	EUR	20 940	1 464 753,00	2,11
<b>Logiciels</b>				<b>3 912 304,18</b>	<b>5,62</b>
GETLINK SE	FR0010533075	EUR	116 334	1 829 933,82	2,63
KION GROUP AG	DE000KGX8881	EUR	25 324	1 728 363,00	2,48
METSO CORP	FI0009014575	EUR	23 632	354 007,36	0,51
<b>Machines</b>				<b>3 450 712,55</b>	<b>4,96</b>

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ANDRITZ AG	AT0000730007	EUR	16 093	1 074 207,75	1,54
GEA GROUP AG	DE0006602006	EUR	41 116	2 376 504,80	3,42
<b>Marchés de capitaux</b>				<b>2 035 118,40</b>	<b>2,93</b>
FINECOBANK SPA	IT0000072170	EUR	91 672	2 035 118,40	2,93
<b>Médias et services interactifs</b>				<b>1 865 292,00</b>	<b>2,68</b>
SCOUT24 SE	DE000A12DM80	EUR	21 740	1 865 292,00	2,68
<b>Outils et services appliqués aux sciences biologiques</b>				<b>1 408 299,48</b>	<b>2,02</b>
QIAGEN N.V.	NL0015002CX3	EUR	36 245	1 408 299,48	2,02
<b>Papier et industrie du bois</b>				<b>1 363 226,89</b>	<b>1,96</b>
UPM-KYMMENE OYJ	FI0009005987	EUR	54 991	1 363 226,89	1,96
<b>Producteur et commerce d'énergie indépendants</b>				<b>1 006 375,44</b>	<b>1,45</b>
EDP RENOVAVEIS SA	ES0127797019	EUR	83 586	1 006 375,44	1,45
<b>Produits chimiques</b>				<b>2 506 348,34</b>	<b>3,60</b>
FUCHS PETROLUB SE-PREF	DE000A3E5D64	EUR	27 431	1 046 218,34	1,50
SOLVAY	BE0003470755	EUR	24 816	674 002,56	0,97
SYMRISE AG	DE000SYM9999	EUR	11 413	786 127,44	1,13
<b>Produits pharmaceutiques</b>				<b>1 511 632,68</b>	<b>2,17</b>
RECORDATI INDUSTRIA CHIMICA	IT0003828271	EUR	31 142	1 511 632,68	2,17
<b>Produits pour l'industrie du bâtiment</b>				<b>1 032 598,26</b>	<b>1,48</b>
WIENERBERGER AG	AT0000831706	EUR	33 723	1 032 598,26	1,48
<b>Semi-conducteurs et équipements pour fabrication</b>				<b>1 952 501,00</b>	<b>2,81</b>
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	NL0012866412	EUR	8 116	1 085 515,00	1,56
ELMOS SEMICONDUCTOR SE	DE0005677108	EUR	8 938	866 986,00	1,25
<b>Services aux entreprises</b>				<b>1 250 458,20</b>	<b>1,80</b>
BILFINGER SE	DE0005909006	EUR	11 643	1 250 458,20	1,80
<b>Services de télécommunication diversifiés</b>				<b>3 632 416,75</b>	<b>5,22</b>
ELISA COMMUNICATION OXJ - A	FI0009007884	EUR	33 336	1 258 100,64	1,81
KONINKLIJKE KPN NV	NL0000009082	EUR	597 162	2 374 316,11	3,41
<b>Services de télécommunication mobile</b>				<b>730 213,92</b>	<b>1,05</b>
FREENET NOM.	DE000A02ZZZ5	EUR	24 888	730 213,92	1,05
<b>Services financiers diversifiés</b>				<b>2 245 669,90</b>	<b>3,23</b>
EURONEXT NV	NL0006294274	EUR	9 379	1 200 512,00	1,73
JOST WERKE SE	DE000JST4000	EUR	19 319	1 045 157,90	1,50
<b>Services liés aux technologies de l'information</b>				<b>2 361 228,30</b>	<b>3,39</b>
INDRA SISTEMAS SA	ES0118594417	EUR	48 645	2 361 228,30	3,39
<b>TITRES D'OPC</b>				<b>1 726 222,40</b>	<b>2,48</b>
<b>OPCVM</b>				<b>1 726 222,40</b>	<b>2,48</b>
<b>Gestion collective</b>				<b>1 726 222,40</b>	<b>2,48</b>
OSTRUM SRI CASH Part M	FR0010392951	EUR	160	1 726 222,40	2,48
<b>Total</b>				<b>69 489 319,45</b>	<b>99,89</b>

(\*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

## E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

## E3. Inventaire des instruments financiers à terme

### E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

#### E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

## E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	69 489 319,45
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	214 305,32
Autres passifs (-)	-136 001,15
Passifs de financement (-)	0,00
<b>Total = actif net</b>	<b>69 567 623,62</b>

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part TOCQUEVILLE MID CAP EURO ISR GP	EUR	170,00000	114,63
Part TOCQUEVILLE MID CAP EURO ISR I	EUR	11 054,44454	3 378,31
Part TOCQUEVILLE MID CAP EURO ISR L	EUR	1 555,08140	94,39
Part TOCQUEVILLE MID CAP EURO ISR MH	EUR	9 340,00000	3 432,11

## ANNEXE SFDR

**Dénomination du produit** : TOCQUEVILLE MID CAP EURO ISR (ci-après, le "Produit Financier")

**Identifiant d'entité juridique**: 969500K6WYROHTOU0R60

LBP AM (ci-après, la « Société de Gestion »)

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durable sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

### Ce Produit Financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?



OUI



NON

Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : \_\_\_%

Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : \_\_\_%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 50% d'investissement durables

Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

Ayant un objectif social

Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables



## Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Produit Financier appliquait la (les) démarches ESG suivante(s) :

Promouvoir une conduite des affaires par les entreprises plus responsable en identifiant et sélectionnant les émetteurs qui :

- Proposaient des innovations, des solutions aux principaux enjeux : démographie, urbanisation, environnement, climat, agriculture, alimentation, santé publique...
- Anticipaient l'importance de ces enjeux par une conduite, une responsabilité sur les quatre axes de la philosophie ESG de la Société de Gestion.

Cette analyse a reposé sur la philosophie GREaT, propre à la Société de Gestion, et articulée autour des 4 piliers suivants :

- **G**ouvernance responsable
- **R**essources
- **E**nergie
- **T**erritoires

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion de sa liquidité, le Produit Financier pouvait investir dans des OPC ayant obtenu le label ISR français<sup>1</sup>.

### ● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Indicateur	Contrainte associée
Méthodologie d'analyse ESG GREaT	<p>Rappel de l'indicateur :</p> <p>Au moins 30% des titres de l'Univers d'Analyse (constitué des valeurs composant le ou les indice(s) ou ensemble(s) suivants : [(Stoxx Europe Total Market dividendes net réinvestis (en euro) + émetteurs dont la capitalisation boursière est inférieure à 25 milliards d'euros)] restreint aux émetteurs dont la capitalisation boursière est inférieure à 25 milliards d'euros et faisant l'objet d'une analyse ESG<sup>2</sup>) étaient exclus du portefeuille. Pour atteindre ce taux de retraitement, les filtres suivants étaient appliqués : listes d'exclusion et note ESG GREaT<sup>3</sup>.</p> <p>Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les</p>

<sup>1</sup> Ou un label reconnu équivalent par le comité du label ISR français.

<sup>2</sup> Correspond aux émetteurs faisant l'objet d'une notation GREaT ou identifiés sur une liste d'exclusion.

<sup>3</sup> Le filtre de la note ESG consiste à exclure les émetteurs les plus mal notés.

	<p>caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?” ci-dessous.</p> <p>A titre d’exemple, au 31/12/2025, tous les émetteurs ayant obtenus une note GREaT inférieure à 5.1* ou figurant parmi les listes d’exclusions étaient exclus de l’univers d’investissement. Ainsi, 30% de l’univers d’analyse était exclu à l’investissement à cette date.</p> <p>*Dans le référentiel de notation GREaT, 10 est la meilleure note et 1 la plus mauvaise</p>						
<p>Transition bas-carbone des émetteurs à fort impact climatique</p>	<p>Le Produit Financier assurait qu’au moins 15% des émetteurs des « secteurs à fort impact climatiques » tels que décrits par le Règlement Délégué (UE) 2022/1288 (« Règlement Délégué SFDR ») étaient dotés d’un plan de transition crédible vis-à-vis des objectifs climatiques fixés par l’accord de Paris, selon l’analyse de la Société de Gestion.</p> <p>Cette contrainte a fait l’objet d’un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section “Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?” ci-dessous.</p> <p>A titre d’exemple, le score obtenu au 12/31/2025 00:00:00 était le suivant :</p> <table border="1" data-bbox="611 1149 1334 1413"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Score du portefeuille*</th> <th>Score cible *</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>KPI transition des émetteurs à fort impact climatique</td> <td>47,25%</td> <td>15%</td> </tr> </tbody> </table>	Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible *	KPI transition des émetteurs à fort impact climatique	47,25%	15%
Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible *					
KPI transition des émetteurs à fort impact climatique	47,25%	15%					
<p>Investissements durables sur le plan environnemental ou social</p>	<p>L’actif net du Produit Financier visait un investissement à hauteur de 50% minimum dans des Investissements Durables sur le plan environnemental ou social, tels que définis dans l’annexe SFDR au prospectus.</p> <p>Cette contrainte a fait l’objet d’un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section “Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?” ci-dessous.</p> <p>A titre d’exemple, au 31/12/2025, le produit financier était investi à hauteur de 65,97% de son actif net dans des titres durables selon la méthodologie définie par la Société de Gestion.</p>						

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**Indicateurs Clés de Performance

Les indicateurs clés de performance utilisés par le Produit Financier peuvent évoluer pour différentes raisons et notamment lorsque des indicateurs plus pertinents deviennent disponibles ou que cela est exigé par la réglementation française ou européenne.

L'indicateur utilisé à la date de clôture de la période considérée est indiqué à la première ligne du tableau.

## Indicateur 1

	2024	2023	2022
Indicateur	<i>Empreinte carbone</i>	<i>Empreinte carbone</i>	<i>Empreinte carbone</i>
Description indicateur	<i>Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO2 par millions d'euros investis et couvre les émissions de scope 1 et 2.</i>	<i>Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO2 par millions d'euros investis et couvre les émissions de scope 1 et 2.</i>	<i>Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO2 par millions d'euros investis et couvre les émissions de scope 1 et 2.</i>
Produit financier	<i>67.08 tCO2/M€ investi</i>	<i>66.02 tCO2/M€ investi</i>	<i>84.55 tCO2/M€ investi</i>
Valeur comparable	<i>123.51 tCO2/M€ investi</i>	<i>129.02 tCO2/M€ investi</i>	<i>129.05 tCO2/M€ investi</i>

## Indicateur 2

	2024	2023	2022
Indicateur	<i>Rémunération Responsable des dirigeants</i>	<i>Rémunération Responsable des dirigeants</i>	<i>Rémunération Responsable des dirigeants</i>
Description indicateur	<i>L'indicateur mesure la part des</i>	<i>L'indicateur mesure la part des</i>	<i>L'indicateur mesure la part des</i>

	<i>investissements dans des entreprises intégrant des critères ESG dans la rémunération de leurs dirigeants.</i>	<i>investissements dans des entreprises intégrant des critères ESG dans la rémunération de leurs dirigeants.</i>	<i>investissements dans des entreprises intégrant des critères ESG dans la rémunération de leurs dirigeants.</i>
Produit financier	90.91 %	81.4 %	76.92 %
Valeur Comparable	76.26 %	53.58 %	52.03 %

Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social

	2024	2023	2022
Poids des investissements durables	76,44%	67,31%	68,04%

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Sur la **thématique environnementale**, les 6 objectifs de la Taxonomie européenne étaient considérés, à savoir :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et la réduction de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

A noter que la méthodologie appliquée par la Société de Gestion ne permettait pas de mesurer la contribution des investissements selon la définition de la Taxonomie européenne (i.e. l'alignement taxonomique des investissements). La contribution des investissements aux objectifs environnementaux au sens de l'article 2(17) du Règlement (EU) 2019/2088 (« Règlement SFDR ») était mesurée au moyen d'indicateurs propres au Groupe LBP AM et précisés ci-après.

Sur la **thématique sociale**, les objectifs considérés étaient :

- Le respect et la promotion des Droits humains<sup>4</sup>, notamment la promotion de conditions de travail justes et favorables et l'intégration sociale par le travail, la protection et la promotion des droits des communautés locales ;
- Le développement des territoires et des communautés, à travers les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise et la gestion responsable des chaînes de valeur, et afin d'adresser les enjeux de développement socio-économique, de lutte contre les fractures sociales et territoriales, de soutien aux acteurs locaux et d'accès à l'éducation ;
- Améliorer l'accès à la santé et aux soins essentiels dans le monde en adressant les enjeux de la disponibilité, l'accessibilité géographique, l'accessibilité financière et l'acceptabilité des traitements,

Cette stratégie généraliste n'impliquait pas que tout investissement durable réponde à l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux précités, mais que les investissements durables devaient répondre à au moins un de ces enjeux, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres.

La contribution à un des objectifs environnementaux et sociaux précités était évaluée à partir de différentes sources, dont notamment :

Pour l'ensemble des objectifs **environnementaux** et **sociaux** :

- Le score « GREaT », méthodologie d'analyse quantitative propriétaire, qui permet de couvrir l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux<sup>5</sup> ;
- Le score « ODD », analyse qualitative propriétaire qui évalue les produits, services et pratiques des entreprises en vue de mesurer leur contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD) ;

Sur les objectifs spécifiques du **climat** et de la **biodiversité** :

- L'engagement de l'émetteur sur une trajectoire de décarbonation de ses activités compatible avec les objectifs des accords de Paris, selon des critères définis par la Société de Gestion ;
- Le score « Greenfin », indicateur quantitatif mesurant l'exposition du modèle d'affaire de l'émetteur à des éco-activités telles que définies par le label d'Etat français Greenfin, dédié au financement de la transition énergétique et écologique<sup>6</sup> ;
- Le score « Bird », indicateur quantitatif développé par la Société de Gestion visant à évaluer les entreprises principalement sur leurs politiques ainsi que sur leurs pratiques et impacts en lien avec la biodiversité ;

<sup>4</sup> Les Droits humains sont définis comme les normes inaliénables de traitement auxquelles toute personne a droit, indépendamment de son sexe, de son origine nationale ou ethnique, de sa couleur, de sa religion, de sa langue, de son handicap, de son orientation ou genre sexuel ou de tout autre état.

<sup>5</sup> Une description plus complète de la méthodologie d'analyse « GREaT » est disponible dans le rapport Investissement Responsable de LBP AM : <https://www.lbpam.com/fr/publications/rapports-investissement-responsable>

<sup>6</sup> La liste des éco-activités est disponible sur le site internet du label : [Le label Greenfin | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](https://www.ecologie.gouv.fr/le-label-greenfin)

- Le score « Maturité Climat & Biodiversité », analyse qualitative propriétaire visant à évaluer la maturité des entreprises dans la prise en compte des enjeux climatiques et de biodiversité auxquels elles sont et seront confrontées ;

Sur la thématique spécifique de l'**accès à la santé** :

- Le score « AAAA » (Acceptability Accessibility Affordability, Availability), analyse qualitative visant à évaluer la contribution des entreprises au travers de leurs produits et services aux 4 dimensions de l'accès à la santé (Disponibilité, Accessibilité Géographique, Accessibilité Financière, Acceptabilité) inspirées des travaux de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sur le sujet.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables><sup>7</sup>

***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Afin de s'assurer que les investissements qui contribuaient à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée ci-dessus, ne causaient pas de préjudice important à tout objectif de durabilité sur le plan environnemental ou social et respectaient les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, la méthodologie appliquée par la Société de Gestion a considéré systématiquement et de manière cumulative :

- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources environnementales et de respect des Droits humains. Ce point a été contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière propriétaire « GREaT » ;
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux et sociaux en lien avec les politiques d'exclusions applicables dans les sociétés de gestion du Groupe LBP AM ;
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance, ou bien à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme.

Une description détaillée des seuils associés à chaque critère ainsi que les politiques d'exclusion appliquée est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables><sup>8</sup>

<sup>7</sup> A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

<sup>8</sup> A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

*Le règlement délégué (UE) 2022/1288<sup>9</sup> définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité environnementaux et sociaux (ci-après, les « **Indicateurs Concernant les Incidences Négatives** »).*

Les indicateurs concernant les incidences négatives ont été calculés pour chaque émetteur, lorsque la donnée était disponible, et intégrés dans l'outil d'analyse extra-financière.

Certains indicateurs ont par ailleurs été directement intégrés, soit à la méthodologie de notation propriétaire GREaT utilisée à la fois pour identifier une contribution positive ou un impact négatif significatif, soit à l'indicateur de controverse mentionné ci-dessus, soit dans l'analyse pour l'application des politiques d'exclusions.

La liste des indicateurs et une description plus complète de la manière dont ils ont été intégrés à l'analyse est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables><sup>10</sup>

- — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Le respect par les Investissements Durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme a été assuré par les éléments suivants :

- L'application de la politique d'exclusion de la société de gestion relative à ces traités internationaux, doublée d'un contrôle de controverse ad hoc ;
- La disqualification des émetteurs identifiés comme ayant des mauvaises pratiques sur le pilier "Gestion durable des ressources" de la méthodologie d'analyse GREaT, qui intégrait des critères relatifs au respect des droits humains et du droit du travail.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion:

<sup>9</sup> Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation détaillant le contenu et la présentation des informations relatives au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » et précisant le contenu, les méthodes et la présentation pour les informations relatives aux indicateurs de durabilité et aux incidences négatives en matière de durabilité ainsi que le contenu et la présentation des informations relatives à la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales et d'objectifs d'investissement durable dans les documents précontractuels, sur les sites internet et dans les rapports périodiques.

<sup>10</sup> A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

<https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables><sup>11</sup>

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas cause de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

*Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'union de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



### Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Oui

Le Produit Financier a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers des différents éléments de sa stratégie d'investissement, à savoir :

- La politique d'exclusion<sup>12</sup> ;
- L'analyse et la sélection des titres en portefeuille, selon la méthode détaillée dans le corps du document précontractuel ;
- La politique d'engagement actionnarial et de vote<sup>13</sup>;
- L'attention particulière portée à l'identification, au suivi et au traitement des controverses, selon l'approche précisée dans la politique d'exclusion.

Des informations plus détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité publié sur le site internet de la Société de Gestion :

<sup>11</sup> A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

<sup>12</sup> Disponible sur le site internet de la Société de Gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion>

<sup>13</sup> Les politiques et rapports sur les pratiques d'engagement et de vote sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports>

<https://www.lbpam.com/fr/publications/declaration-relative-incidences-negatives-investissement-durabilite> .

Non



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31/12/2025, les principaux investissements du Produit Financier étaient les suivants :

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissement** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2025

Investissement les plus importants	Type d'asset	Secteur	% d'actifs	Pays
BPER BANCA SPA IM EUR	Actions	Finance	3,53%	Italie
GEA GROUP AG GY EUR	Actions	Industrie	3,42%	Allemagne
KONINKLIJKE KPN NV NA EUR	Actions	Services de Communication	3,41%	Pays-Bas
INDRA SISTEMAS SA SQ EUR	Actions	Technologies de l'Information	3,39%	Espagne
TERNA-RETE ELETTRICA NAZIONALE IM EUR	Actions	Services aux Collectivités	3,38%	Italie
NN GROUP NV NA EUR	Actions	Finance	3,37%	Pays-Bas
MTU AERO ENGINES AG GY EUR	Actions	Industrie	3,23%	Allemagne
SCOR SE FP EUR	Actions	Finance	3,09%	France
BANCO BPM SPA IM EUR	Actions	Finance	3,08%	Italie
PRYSMIAN SPA IM EUR	Actions	Industrie	3,06%	Italie
KLEPIERRE FP EUR	Actions	Immobilier	3,05%	France
FINECOBANK SPA IM EUR	Actions	Finance	2,93%	Italie
SCOUT24 SE GY EUR	Actions	Services de Communication	2,68%	Allemagne
GETLINK SE FP EUR	Actions	Industrie	2,63%	France
ASR NEDERLAND NV NA EUR	Actions	Finance	2,52%	Pays-Bas



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

### ● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Le Produit Financier s'est engagé sur une proportion minimale de 80% d'investissement alignés avec les caractéristiques promues par le Produit Financier, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

Au 31/12/2025, la proportion d'investissements alignés avec les caractéristiques promues était de 99,9%.

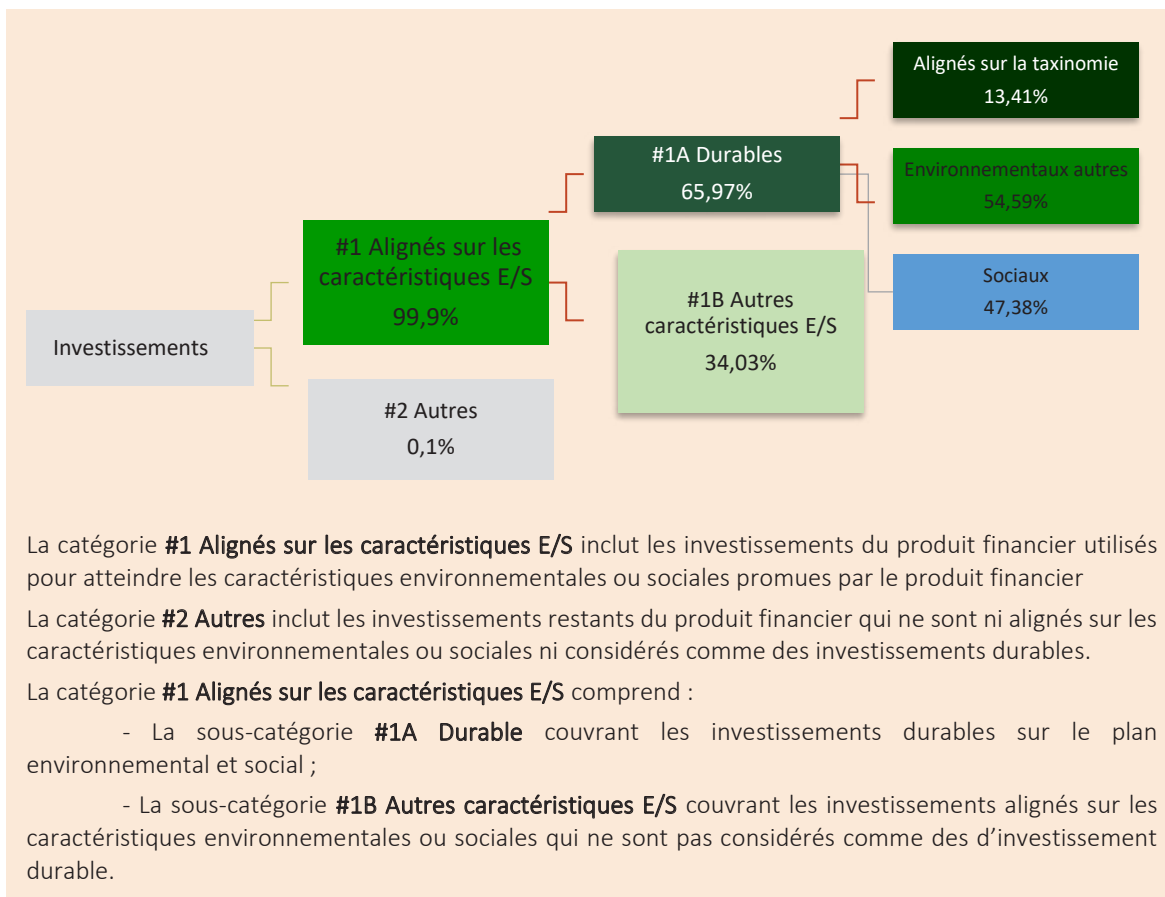
La partie restante de l'investissement du produit financier pouvait être utilisée à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier.

Le produit financier s'était également engagé à investir une proportion minimale de 50% dans des investissements durables, cet objectif a été atteint avec une proportion réelle de 65,97% de son actif net au 31/12/2025.

Par ailleurs, le Produit Financier était investi à hauteur de 54,59% de son actif net dans des "Investissements durables environnementaux autres" et 47,38% de son actif net dans des "Investissements durables Sociaux"<sup>14</sup>.

Enfin, le Produit Financier était investi à hauteur de 13,41% de son actif net dans des activités alignées avec la Taxinomie Européenne. L'alignement des activités des entreprises sous-jacentes avec la Taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs.

<sup>14</sup> Un investissement peut à la fois être considéré comme durable d'un point de vue environnemental et social s'il répond aux critères de contribution sociale et environnementale décrits à la section "Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?". Cependant, et afin d'éviter tout double-comptage, l'investissement sera compté une seule fois dans le score de durabilité global du portefeuille.



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Au 31/12/2025, la répartition sectorielle des investissements était la suivante :

Investissement en actions, qui représentait 97,42% de l'AuM :

Gics1	Poids
Matériaux	7,05%
Industrie	27,34%
Consommation discrétionnaire	2,32%
Biens de consommation de base	0,99%
Santé	6,98%
Finance	27,81%
Technologie de l'information	6,2%
Services de communication	8,95%
Services aux collectivités	6,73%
Immobilier	3,05%

Investissement en Autres et Liquidité, OPC et dérivés, qui représentait 2,58% de l'AuM :

Autres	Poids
Autres et liquidités	2,58%

Au 31/12/2025, la part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, telle que définie dans l'annexe I. au règlement délégué SFDR 2022/1288, était de 1,96% de l'actif net du fonds.



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE<sup>15</sup> ?**

● **Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?**

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

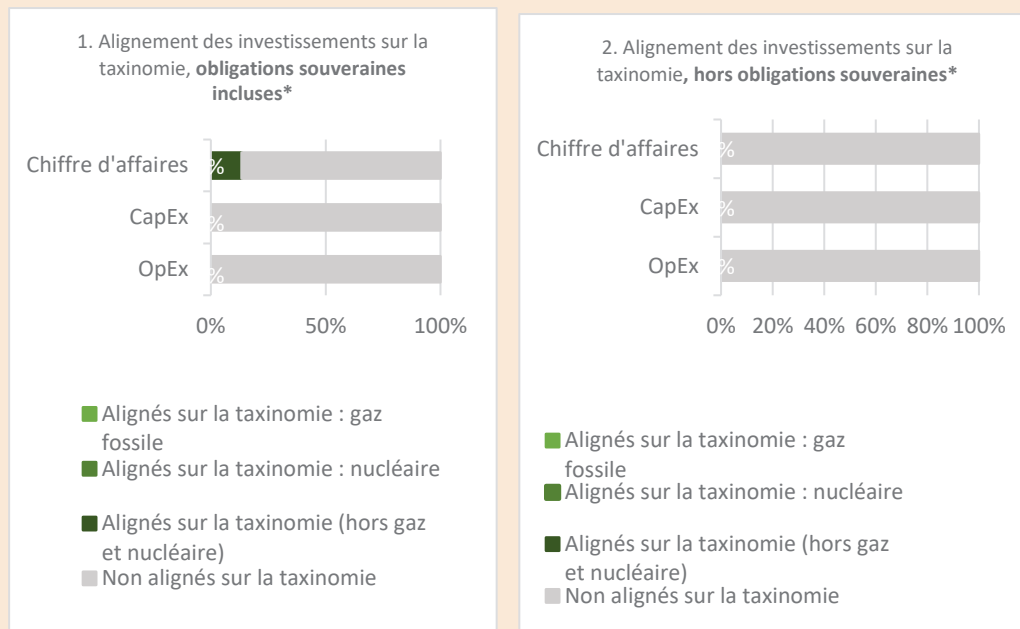
Non

<sup>15</sup> Les activités liées au gaz fossiles et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conforme à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1212 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi , ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\*Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. **Les données ci-dessus ont été calculées** au 31/12/2025. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 0%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting.

Ces indicateurs sont calculés à partir des données taxinomiques publiées par les entreprises ou, lorsque les entreprises ne publient pas l'information ou qu'elles ne sont pas tenues de publier cette information en application de la réglementation européenne, à partir de données estimées par des fournisseurs tiers sur la base des publications de ces entreprises, en ligne avec les exigences fixées par les co-législateurs et superviseurs européens sur le recours aux données estimées.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0,14% % et 2,02% % respectivement au 31/12/2025.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

*Non applicable*




**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 50% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas alignés sur la taxinomie de l'UE était de 54,59% au 31/12/2025

Le produit financier a pu investir dans des activités économiques autres que des activités économiques durables sur le plan environnemental car ils contribuaient aux objectifs environnementaux et/ou sociaux promus par ce produit financier.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



**Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 50% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables sur le plan social.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif social était de 47,38% au 31/12/2025



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

La catégorie "Autres", qui a représenté 0,1% de l'actif net de l'OPC au 31/12/2025, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la

liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion> ;
- la politique d'engagement et de vote pour les investissements en actions.



### Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de veiller au respect, par le Produit Financier, des contraintes extra-financières fixées par le prospectus, et donc de confirmer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales, la Société de Gestion a mis en place un outil de suivi dédié aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier. Cet outil vise à assister les gérants dans la modélisation et le suivi des contraintes associées aux caractéristiques du Produit Financier, et notamment les indicateurs définis à la section « **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier** » de l'annexe SFDR au prospectus. Lorsque des nouveaux indicateurs n'ont pas encore été développés dans l'outil de suivi, les gérants assurent un suivi ad hoc.

La Direction des risques assure également un suivi du respect des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit.

Enfin, le respect du process de gestion sur les caractéristiques extra-financières est intégré au plan de contrôle biennuel réalisé par la fonction de Conformité et du Contrôle Interne.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

- **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**

*Non applicable*

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

*Non applicable*

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

*Non applicable*

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

*Non applicable*



**RSM France**  
5-7, rue des Italiens  
75 009 Paris  
France  
Tél. : +33 (0)156 88 3120

[www.rsmfrance.fr](http://www.rsmfrance.fr)

## **TOCQUEVILLE MID CAP EURO ISR**

### **FONDS COMMUN DE PLACEMENT**

*Régulé par le livre II du Code monétaire et financier*

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le **31 DECEMBRE 2025**

A la société de gestion du FCP,

## 1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif **TOCQUEVILLE MID CAP EURO ISR** constitué sous forme du fonds commun de placement (ci-après le "FCP") relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Certaines informations nécessaires à l'établissement de notre rapport nous ayant été transmises tardivement, nous n'avons pas été en mesure d'établir la présente attestation dans le délai prévu par la réglementation en vigueur.

## 2. FONDEMENT DE L'OPINION

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

## 3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### 4. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

#### 5. RESPONSABILITÉS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

#### 6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris

**RSM FRANCE**

Société de Commissariat aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

**Ratana LYVONG**  
**Associé**

Signé par Ratana Lyvong  
Le 22 avr. 2026

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Ratana Lyvong'.

doc\_wWv3  
tx\_kZZm7YX8DZ3